



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Caroline	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	JACQUEMARD	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe THIRION	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Céline MAGLICA		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : ATTRACTIVITE**Création d'un tarif spécifique « LOCAVOR », activité sur le Domaine Public – Commerce Ambulant**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil municipal la création d'un tarif spécifique applicable aux activités de type « LOCAVOR » sur le domaine public, relevant du commerce ambulant.

Pour rappel, ces activités consistent en la distribution de produits alimentaires locaux préalablement commandés en ligne. À ce titre, elles sont encadrées par le pôle de l'Occupation du Domaine Public Ambulant de la Direction du Commerce et de l'Artisanat.

À ce jour, la Ville de Dijon accueille deux commerçants ambulants exerçant cette activité, sur deux points de distribution : à l'entrée du Parc de la Colombière (les mercredis et samedis) et au square Darius Milhaud (les jeudis).

L'élaboration d'un tarif spécifique apparaît aujourd'hui nécessaire afin de mieux prendre en compte les caractéristiques propres à cette activité, ainsi que les enjeux écologiques et sociaux qu'elle porte. En effet, le modèle LOCAVOR favorise les circuits courts, soutient les producteurs locaux, limite les intermédiaires et distribue sur stand des produits déjà payés en ligne et contribue à une consommation plus responsable. Il participe également au dynamisme économique local et à l'accessibilité de produits de qualité pour les habitants.

Il est ainsi proposé de créer un tarif spécifique fixé à 1,20 € / m² / jour d'exploitation, permettant de soutenir le développement de cette activité tout en garantissant un cadre réglementaire adapté. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des tarifs applicables.

TYPOLOGIE				TARIFS
COMMERCE		AMBULANT		26,80 €
le m ² par mois				
LOCAVOR				1,20 €
le m ² par jour d'exploitation				
MANEGES	EN	VILLE		1,58 €
le m ² par dimanche				
MANIFESTATIONS	A	CARACTERE	COMMERCIAL	1,80 €
le m ² par demi-journée				
CHRYSANTHEMES				216,30 €
emplacement de 6 mètres linéaires				
SAPINS				8,85 €
emplacement de 5 mètres linéaires par demi-journée				
MARCHE	DE	GROS		0,21 €
le m ² par trimestre				
HALLES CENTRALES				
Espace animation (journée)				511,25 €
STAND		LOURD		51,25 €
le m ² par trimestre				
STAND		INTERMEDIAIRE		47,74 €
le m ² par trimestre				
STAND		MARAÎCHER		37,62 €
le m ² par trimestre				
POURTOUR	pour	les	abonnés	32,50 €
le m ² par trimestre				
MARCHES		EXTERIEURS		1,75 €
le mètre linéaire				
FÊTE FORAINE				
Participation forfaitaire : consommation d'eau				
jeux d'adresse de toute nature, trampolines et structures gonflables				13,00 €
manèges adultes, enfants, boîtes à rires, simulateurs, confiseries,				36,00 €

churros...	
restaurants et snacks, et pour les manèges nécessitant de l'eau pour fonctionner	59,00 €
Installation des manèges et baraques sur le mail	
superficie inférieure à 200 m ² (le m ²)	7,80 €
superficie supérieure à 200 m ² (le m ² supp.)	4,65 €
baraque longueur inférieure à 20m (le m ² linéaire)	57,00 €
baraque longueur supérieure à 20m (le m ² linéaire)	34,30 €
métier accessoire, inférieur ou = à 1,50 m	117,90 €

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** la création de ce nouveau tarif, qui sera applicable le mois suivant la délibération prise du présent rapport pour la facturation mensuelle des commerces ambulants sur le Domaine Public.
- **d'autoriser** Madame la Maire, à signer tout document relatif à la mise en application de ce nouveau tarif.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)